

eu recours à la lumière électrique afin de doubler le labeur de jour; des retards inopinés s'étaient produits, on sortait de la grève fameuse des charpentiers, qui tua la charpente en bois à Paris.

Aussi le *Louvre* offre-t-il cette particularité assez rare de marier dans sa structure les pans de bois des vieilles maisons aux planchers en fer des constructions modernes. Le 9 juillet 1855, MM. Faret, Chauchard et Hériot informaient les dames qu'ils venaient d'ouvrir à l'enseigne du *Louvre* un magasin de nouveautés. Cet appel fut peu entendu; si peu que, lorsqu'au bout de douze mois ils firent leurs comptes, les trois associés se trouvaient en présence de quinze cents francs de bénéfices à partager.

M. Faret, là-dessus, prit peur et retira ses 100,000 francs. Il fut remplacé par un marchand de soieries, M. Payen, qui, n'osant pas risquer son argent dans une commandite aussi hasardeuse, consentit seulement à prêter une somme égale à la mise de M. Faret. MM. Chauchard et Hériot continuèrent seuls, et cette fois avec assez de chance pour que le Conseil de l'*Immobilière* se décidât à former avec eux une société au capital de 1,100,000 francs divisés en parts de 5,000 francs chacune. Les bénéfices devaient être partagés entre les commanditaires et les gérants. Ces derniers, pour rassurer les bailleurs de fonds, stipulèrent qu'il serait prélevé avant tout partage un intérêt de 5 pour 100; tant que les gains ne dépasseraient pas la somme nécessaire pour y faire face, les gérants se contenteraient d'un traitement de 500 francs par mois.

Ce fut, pendant plusieurs années, ce qui arriva; soit que les affaires fussent effectivement médiocres, soit plutôt que M. Hériot, qui dirigeait presque seul le magasin, affectât les excédents de recettes à l'extension indéfinie des comptoirs. Cependant beaucoup d'actionnaires se lassaient; parmi les découragés de la première heure, on est surpris de rencontrer de hardis financiers tels que M. Fould. L'enthousiasme des porteurs de parts se refroidit même au point que plusieurs d'entre eux préférèrent réaliser à perte et que les titres tombèrent de 5,000 francs à 2,500. Tel capitaliste plus avisé racheta alors à moitié prix une douzaine de ces actions, dont chacune a rapporté l'année dernière 19,000 francs, à peu près 400 pour 100 de sa valeur d'émission. Cette valeur s'accrut lentement; la duchesse de Galliera, propriétaire d'un certain nombre de parts, ne fit aucune difficulté de les céder, en 1878, pour 5,000 francs chacune, à M. Auguste Hériot.

À la mort de ce dernier, l'un de ses amis, M. Vidron, argua d'engagements pris par le défunt pour obliger le commandant Hériot, son frère et unique héritier, à lui racheter, moyennant 40,000 francs l'une, cinq de ces actions dont il était nanti. Le commandant Hériot s'y refusa; d'où procès que M. Vidron perdit. Mais il se trouva avoir plaidé à qui perd gagne; puisque ces titres, même au prix où il les estimait il y a une douzaine d'années, produisent aujourd'hui 50 pour 100. Je ne rappelle ces menus faits de l'histoire du *Louvre*, que pour montrer combien la confiance fut longue à naître dans l'esprit de ceux mêmes qui voyaient le magasin grandir.

Si les dividendes distribués demeuraient, en effet, presque nuls, les bénéfices n'en étaient pas moins notables. Le magasin les engloutissait au fur et à mesure qu'ils se produisaient; mais la valeur du fonds social grossissait sans

cesse. Bien qu'elle ait été portée au chiffre de 22 millions en 1875, sans aucun versement nouveau, lors de la reconstitution de la Société, elle excède de beaucoup cette somme, puisque l'immeuble, entièrement payé sur les recettes, représente à lui seul 15 millions au prix d'achat d'il y a vingt ans, que les marchandises en valent au moins autant à l'inventaire annuel, et que le fonds de commerce, avec son agencement et son outillage, ne peut être évalué à moins de 20 millions. Cette somme de 50 millions, issue de 1,100,000 francs de l'origine, est le résultat de vingt-cinq années de succès et surtout d'épargne. La génération des fondateurs a semé plus qu'elle n'a récolté. La vogue, vogue immense et triomphale de l'heure actuelle, est assez récente. Quoique le *Louvre*, aujourd'hui dépasse par le *Bon Marché*, ait atteint le premier ce chiffre longtemps rêvé de 100 millions, on était loin d'espérer un pareil mouvement d'affaires, non seulement à la fin de l'Empire — nous avons dit plus haut que le *Bon Marché* faisait 21 millions en 1869, — mais même durant les premières années de la République; en 1875, le *Louvre* ne dépassait guère une quarantaine de millions.

Il a atteint, au cours de l'année dernière, un total de 120 millions; les bénéfices distribués pour l'exercice 1893 se sont élevés à 8,360,000 francs. Le dividende de 19,000 francs par action n'a été dépassé qu'une seule fois, lors de la retraite de M. Chauchard, qui répartit 23,000 francs en liquidant à peu près les réserves. Depuis lors, piqué d'émulation par la conduite prudente du *Bon Marché*, le *Louvre* s'est appliqué à constituer un fonds de prévoyance, d'autant plus utile, en cas d'incendie par exemple, que les compagnies d'assurances — se souciant peu de la clientèle des magasins de nouveautés, depuis le sinistre du *Printemps* — ne prennent qu'une partie des risques et se font payer de très grosses primes. Cette mise annuelle à la réserve devrait, pour avoir le total des bénéfices, être ajoutée aux dividendes; mais de ceux-ci il faudrait déduire environ 1 million, provenant de l'exploitation des hôtels Terminus et du Louvre, que la Société présidée par M. Emile Pereire a jointe à son commerce de nouveautés. Ce million compensant, à peu près, le bénéfice non distribué sur le magasin, le gain de 8,360,000 francs, rapproché du chiffre d'affaires de 120 millions, fait ressortir le produit net à 6.90 pour 100, soit à un taux sensiblement supérieur au *Bon Marché*, qui ne prélève pas plus de 5.33 pour 100.

Cette différence entre les deux grands bazars peut tenir soit à ce qu'ils ne vendent pas tout à fait les mêmes qualités de marchandises au même prix l'un que l'autre; soit à ce que le *Bon Marché* se montre, sur le chapitre des frais généraux, plus large que le *Louvre*. Les actionnaires de ce dernier magasin feraient certainement une bonne affaire en se lançant avec moins de circonspection qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici dans la voie tracée par M. et Mme Boucicaut; attendu que les générosités du *Bon Marché* vis-à-vis de ses employés se sont transformées en une réclame du meilleur aloi.

Les 440 actions du *Louvre* sont aujourd'hui entre les mains de 19 personnes; mais tandis que 17 d'entre elles ne possèdent ensemble que 90 parts, les deux autres, MM. Chauchard et Olympe Héric, perçoivent ensemble les trois cinquièmes du dividende total, ce qui procure à chacun d'eux un revenu de 3,325,000 francs par an.